

Conventions fiscales—Loi

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI CONCERNANT LES CONVENTIONS FISCALES MESURE VISANT À ÉVITER LA DOUBLE IMPOSITION

L'hon. Pierre Bussières (au nom du ministre des Finances) propose: que le bill S-2, Loi de mise en œuvre des conventions conclues entre le Canada et l'Espagne, le Canada et la République d'Autriche, le Canada et l'Italie, le Canada et la République de Corée, le Canada et la République Socialiste de Roumanie et le Canada et la République d'Indonésie et des accords conclus entre le Canada et la Malaisie, le Canada et la Jamaïque et le Canada et la Barbade ainsi que d'une convention conclue entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu, (ancien titre: *Loi de mise en œuvre des conventions conclues entre le Canada et l'Espagne, le Canada et la République du Libéria, le Canada et la République d'Autriche, le Canada et l'Italie, le Canada et la République de Corée, le Canada et la République Socialiste de Roumanie et le Canada et la République d'Indonésie et des accords conclus entre le Canada et la Malaisie, le Canada et la Jamaïque et le Canada et la Barbade ainsi que d'une convention conclue entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu.*) dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec propositions d'amendements, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Pierre Bussières (au nom du ministre des Finances) propose: que le bill S-2 soit lu pour la 3^e fois et adopté.

[Traduction]

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, j'aimerais remercier mes collègues de me laisser, pour une fois, prendre la parole le premier à la troisième lecture.

M. Knowles: Vous avez donc un temps de parole illimité.

M. Rae: Oui, madame le Président, mais je puis vous donner l'assurance que je n'en profiterai pas cette fois-ci. Malheureusement, on a l'occasion d'avoir du temps à foison lorsqu'on ne tient pas à l'exploiter.

Je veux, toutefois, signaler au ministre et à la Chambre quelques-unes de nos préoccupations au sujet des accords en question et du processus dans lequel le gouvernement s'est engagé. Peut-être, en guise d'introduction, devrais-je dire au ministre que de ce côté-ci de la Chambre nous nous inquiétons d'autres accords auxquels, à notre avis, le gouvernement devrait accorder une importance aussi grande, un statut égal à celui qu'il accorde à ceux-ci dans les relations entre le Canada

et certains pays étrangers. Je songe ici, en particulier, au fait que nous n'avons pas d'accords sur les pensions et l'assistance sociale avec certains pays. Cela nous préoccupe beaucoup. Je sais que le gouvernement a conclu un accord avec le gouvernement italien. Je sais que cet accord de réciprocité au plan de la sécurité sociale est avantageux, et pour les Italiens qui sont venus au Canada et pour les Canadiens qui sont retournés dans leur pays natal.

Je puis répéter au ministre et au gouvernement que ce sujet nous cause énormément de souci. Il cause beaucoup de gêne aux Canadiens et aux immigrants reçus qui nous viennent de beaucoup d'autres pays. Au cours des conversations que j'ai eues avec les ministres du gouvernement grec, quand je suis allé en Grèce en septembre, j'ai appris que la question d'un accord de sécurité sociale entre la Grèce et le Canada revêt beaucoup d'importance pour le gouvernement hellénique. Ce n'est pas sans mal qu'il a fini par amener le gouvernement canadien à reconnaître que ses revendications sont fondées. Et j'ajouterais que si elles sont fondées dans le cas de la Grèce, elles le sont tout autant dans celui du Royaume Uni et de nombreux autres pays avec lesquels les échanges touristiques sont devenus monnaie courante. Il est vraiment important pour les personnes âgées surtout qui viennent au Canada retrouver leur famille de pouvoir effectuer rapidement le transfert de leurs versements et avoir droit à la couverture et à la dignité que nous accordons à tous nos citoyens. Quelle inquiétude et quelle gêne pour beaucoup de personnes qui doivent attendre dix ans au Canada, ce qui les amène souvent à l'âge de 75 ou même 80 ans, pour avoir droit à la pension canadienne! Cela entraîne beaucoup de gêne pour les personnes âgées qui ne sont pas nées au Canada.

Il y a là une question à laquelle nous attachons autant d'importance qu'à la signature d'accords fiscaux. Je n'ignore pas que les pressions qui s'exercent en faveur de la signature de traités fiscaux viennent des multinationales, auxquelles le gouvernement libéral accorde une oreille si attentive et auxquelles le cabinet est beaucoup plus pressé d'accéder qu'à ceux qui parlent en faveur des pensions et de la sécurité sociale.

● (1220)

Comme je l'ai signalé dans des entretiens privés, dans ma correspondance avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) et à plusieurs reprises dans la période des questions ainsi que dans une motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement, nous estimons que la signature d'accords sur la sécurité sociale sont des questions fort importantes et encore plus urgentes que certains accords fiscaux dont nous avons été saisis. Le bill S-2 renferme un certain nombre d'accords conclus avec certains pays, soit l'Autriche, la Barbade, l'Indonésie, l'Italie, la Jamaïque, la Malaisie, la Roumanie, la Corée du Sud, l'Espagne et le Royaume-Uni.

L'objet allégué de ces accords fiscaux est d'éviter une double imposition et de veiller à ce que les sociétés comme les simples particuliers—mais il s'agit principalement en l'occurrence de l'impôt sur les sociétés—qui font des affaires dans ces pays ne soient pas imposés deux fois, c'est-à-dire qu'ils ne soient pas imposés à l'étranger et au Canada. Si c'était la seule question que soulevaient ces accords, on n'y trouverait guère à redire, mais malheureusement les accords fiscaux, l'impôt sur les sociétés à l'échelon international et le fait d'échapper ces impôts